

**FONDS DE DOTATION
« FONDS D'INNOVATION ET DE LIEN SOCIAL »
(F.I.L.S.)**

*6, Avenue Edith Cavell
06000 NICE
N° SIRET : 893 106 070 00012*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2025

MYRIAM CARULLA-BOVIS

MATHIEU DENIS

JORDAN TAVARES

Experts-Comptables

Commissaires aux Comptes

FRANÇOISE MARRA

Expert-Comptable

Aux membres du Conseil d'Administration du Fonds de Dotation « Fonds d'Innovation et de Lien Social »,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation « Fonds d'Innovation et de Lien Social » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC N° 2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre Fonds de Dotation, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de Dotation.

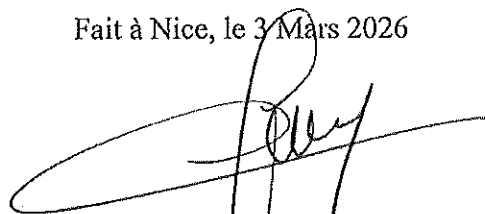
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice, le 3 Mars 2026



Le Commissaire aux Comptes
S.A.S. sudconseil.com
Mathieu DENIS

1. Comptes annuels

1.1. Bilan Actif

Libellé	Montant brut 2025	Amort. et prov. 2025	Montant net 2025	2024
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	367 440		367 440	367 440
Constructions	2 813 902	335 650	2 478 252	2 379 959
Installations techniques, matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles	30 790	26 172	4 618	10 776
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				204 429
Immobilisations Financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	65 651		65 651	65 651
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL II	3 277 783	361 822	2 915 962	3 028 256
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	236		236	11 379
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	47 104		47 104	75 676
TOTAL III	47 340		47 340	87 054
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des emprunts V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	3 325 124	361 822	2 963 302	3 115 310

1.2. Bilan Passif

Libellé	Montant net 2025	Montant net 2024
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	15 000	15 000
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	90 248	81 677
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	14 888	8 571
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées :		
dont Couverture du besoin en fonds de roulement		
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
dont Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	120 136	105 248
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 471 984	2 602 988
Emprunts et dettes financières divers (3)	965	1 465
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	3 489	82 389
Dettes sociales et fiscales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (5)	366 728	323 220
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	2 843 166	3 010 062
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL IV		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	2 963 302	3 115 310

1.3. Compte de résultat

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Ventes de prestation de services	231 368	162 387
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	18 983	6 000
TOTAL I	250 351	168 387
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	45 273	36 238
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	16 069	10 076
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	117 739	75 360
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres Charges	150	
TOTAL II	179 231	121 674
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	71 120	46 713
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 313	1 306
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrument de trésorerie		
TOTAL III	1 313	1 306
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	57 545	39 448
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrument de trésorerie		
TOTAL IV	57 545	39 448
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-56 232	-38 143
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	14 888	8 571
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	0
Total des produits (I+III+V)	251 664	169 693
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	236 775	161 122
EXCEDENT OU DEFICIT	14 888	8 571

2. Annexes aux comptes annuels

2.1. Identification

IDENTITÉ	FONDS D'INNOVATION ET DE LIEN SOCIAL
CRÉE LE	14 décembre 2020
Publication au JO	19 janvier 2021
PRÉSIDENTE	Mme BRETAUDEAU Catherine
ADRESSE	6 Avenue Edith Cavell 06000 NICE
TÉLÉPHONE	04 92.00.24.50
E-MAIL	contact@lefils.org
N° DE SIRET	893 106 070 00012
Code APE	9300-Fondation

Le FILS été créé le 14 décembre 2020.

Ce fonds de dotation a pour objet de recevoir et de gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre irrévocable et gratuit, pour affecter les revenus de cette capitalisation au financement et à la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général mises en œuvre directement par lui ou par d'autres organismes à but non lucratif.

Cela passe notamment par une politique d'investissement de biens immobiliers afin de faciliter la mise en œuvre de dispositifs en lien avec les missions principales de l'association Montjoye.

De par la gestion du patrimoine constitué, le fonds de dotation favorise toutes conditions d'accès au logement pour accompagner l'insertion des publics confiés à l'association Montjoye et à ses filiales ; il pourra, à cette fin, prendre en charge des dépenses de toute nature.

Le Fonds est actuellement propriétaire de trois biens immobiliers à Nice. Ces biens sont loués à l'Association Montjoye qui héberge des bénéficiaires dans le cadre de dispositifs différents : dispositif d'accueil de femmes en pré et post maternité, hébergement d'urgence de jeunes, accompagnement de jeunes vers l'autonomie (SAVA), et accompagnement renforcé de jeunes (ARCHE).

2.2. Principes et méthodes comptables

2.2.1. Principes d'établissement des états financiers

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- ❖ Continuité d'exploitation ;
- ❖ Permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ❖ Indépendances des exercices comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application du règlement ANC n° 2022-06 et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerciales.

2.2.2. Informations relatives à l'actif

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les frais accessoires sont incorporés au coût des immobilisations.

L'amortissement pour dépréciation des immobilisations est déterminé selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Constructions 30 ans
- Travaux 15-20 ans
- Aménagement 5 ans

2.2.3. Informations relatives au passif

Annexes dotations

Annexes dotations	01/01/2025	Augmentation	Consommation	31/12/2025
Dotation non consommable	15 000	/	/	15 000
Dotation consommable	0	/	/	0

2.2.4. Immobilisations

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Transfert 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et de développement					
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.					
Fonds commercial					
- dont droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations corporelles	3 206 687	5 445	0	0	3 212 132
Terrains	367 440				367 440
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure					
Constructions	2 604 028	5 445		204 429	2 813 902
Installations, matériel et outillage techniques					
Autres immobilisations corporelles	30 790				30 790
Immobilisations corporelles en cours	204 429			-204 429	0
Immobilisations financières	65 651	0			65 651
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	65 651				65 651
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATION	3 272 338	5 445	0		3 277 783

Amortissements	Durée d'utilisation - fourchette	Mode d'amortissement	Amortissements et dépréc., au 31/12/2024	Dotations 2025	Diminutions 2025	Amortissements et dépréc., au 31/12/2025
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.						
Fonds commercial (établissements privés)						
- dont droit au bail						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles			244 082	117 739		361 822
Terrains						
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure						
Constructions sur sol propre	15-20 ans les travaux 30 ans les acquisitions des biens immobiliers	L	224 068	111 581		335 650
Constructions sur sol d'autrui						
Installations, matériel et outillage techniques						
Autres immobilisations corporelles	5 ans	L	20 014	6 158		26 172
Immobilisations corporelles en cours						
Dépréciations des immobilisations financières						
Participations et créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres						
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS			244 082	117 739		361 822

2.2.5. Etat des créances et dettes

Libellé	Montant brut	- 1 An	entre 1 et 5 ans	+ 5 ans
CREANCES (a)				
Créances de l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations (25-26)				
Prêts (274)				
Autres immobilisations financières (271 à 273, etc)	65 651			65 651
Créances de l'actif circulant :				
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	236	236		
Autres créances clients (4096, 4097, etc)				
Personnel et comptes rattachés (421,)				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)				
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)				
Autres				
Charges constatées d'avance (486)				
TOTAL CREANCES	65 887	236	0	65 651
DETTES (b)				
Emprunts obligataires convertibles (161)				
Autres emprunts obligataires (163)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ...)	2 471 984	141 211	563 113	1 767 661
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	965	965		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401, 403, 408)	3 489	3 489		
Personnel et comptes rattachés (421,)				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)				
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269, 279, 404, 405)				
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	366 728	366 728		
Produits constatés d'avance (487)				
TOTAL DETTES	2 843 166	512 393	563 113	1 767 661

2.2.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	1 824
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
TOTAL	1 824

